

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08509  
Numéro SIREN : 879 376 044  
Nom ou dénomination : 11-11 VENTURES

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006504

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019
Capital souscrit non appelé			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur Immo. Incorporelles			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel, outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Participations par mise en équivalence			
Autres participations	7 607		7 607
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 607</b>		<b>7 607</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>CREANCES</b>			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>DIVERS</b>			
Valeurs mobilières de placement			
(dont actions propres : )			
Disponibilités	1 000		1 000
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Charges constatées d'avance			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 000</b>		<b>1 000</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 607</b>		<b>8 607</b>

Rubriques	31/12/2019
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 000 )	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	
Report à nouveau	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
	<b>1 000</b>
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>PROVISIONS</b>	
<b>DETTES FINANCIERES</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
<b>DETTES DIVERSES</b>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	7 607
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	
Produits constatés d'avance	
<b>DETTES</b>	
	<b>7 607</b>
Ecart de conversion passif	
<b>TOTAL GENERAL</b>	
	<b>8 607</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			

Rubriques	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
<hr/>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<hr/>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
<hr/>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
<hr/>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	
<hr/>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	
Impôts sur les bénéfices	
<hr/>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<hr/>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	
<hr/>	
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	

1111VENT - 11 11 VENTURES  
83 Quai CHARLES DE GAULLE  
69006 LYON 6E

Déclaration au 31/12/2019

# Annexes

Formulaires obligatoires articles 51 A  
du Code général des impôts

		Designation de l'entreprise SAS 11 11 VENTURES				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
						CZ		D8	
		TOTAL I				KD		KE	
		TOTAL II				KG		KH	
		TOTAL III				LH		LI	
		TOTAL IV				LQ		LR	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		OH	
						D9		D9	
						D8		D9	
						KE		KF	
						KH		KI	
						KI		KL	
						KL		KM	
						KM		KN	
						KN		KO	
						KO		KP	
						KP		KQ	
						KQ		KR	
						KR		KS	
						KS		KT	
						KT		KU	
						KU		KV	
						KV		KW	
						KW		KX	
						KX		KY	
						KY		KZ	
						KZ		LA	
						LA		LB	
						LB		LC	
						LC		LD	
						LD		LE	
						LE		LF	
						LF		LG	
						LG		LH	
						LH		LI	
						LI		LJ	
						LJ		LK	
						LK		LL	
						LL		LM	
						LM		LN	
						LN		LO	
						LO		LP	
						LP		LQ	
						LQ		LR	
						LR		LS	
						LS		LT	
						LT		LU	
						LU		LV	
						LV		LW	
						LW		LX	
						LX		LY	
						LY		LZ	
						LZ		MA	
						MA		MB	
						MB		MC	
						MC		MD	
						MD		ME	
						ME		MF	
						MF		MG	
						MG		MH	
						MH		MI	
						MI		MJ	
						MJ		MK	
						MK		ML	
						ML		MM	
						MM		MN	
						MN		MO	
						MO		MP	
						MP		MQ	
						MQ		MR	
						MR		MS	
						MS		MT	
						MT		MU	
						MU		MV	
						MV		MW	
						MW		MX	
						MX		MY	
						MY		MZ	
						MZ		NA	
						NA		NB	
						NB		NC	
						NC		ND	
						ND		NE	
						NE		NF	
						NF		NG	
						NG		NH	
						NH		NI	
						NI		NJ	
						NJ		NK	
						NK		NL	
						NL		NM	
						NM		NO	
						NO		NP	
						NP		NQ	
						NQ		NR	
						NR		NS	
						NS		NT	
						NT		NU	
						NU		NV	
						NV		NW	
						NW		NX	
						NX		NY	
						NY		NZ	
						NZ		OA	
						OA		OB	
						OB		OC	
						OC		OD	
						OD		OE	
						OE		OF	
						OF		OG	
						OG		OH	
						OH		OI	
						OI		OJ	
						OJ		OK	
						OK		OL	
						OL		OM	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				EN	EO	D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				EO	LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains					EP	LN	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		MD	ME	MF
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		MJ	ML
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						MN	MO
		Matériel de transport *						MP	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						MS	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *						MV	MX
		Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF		
TOTAL III				IV	NG	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	OU	M7	OW	
	Autres participations				IO	OX	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés				II	ZB	ZC	ZD	
	Prêts et autres immobilisations financières				IZ	ZE	ZF	ZG	
	TOTAL IV				IS	NJ	NK	ZH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				IA	OK	OL	OM		

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (Article 51 A  
du Code, général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 11 11 VENTURES</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		QN		OP		OQ		OR	
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NL)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW+NY)</b>		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fondation obligatoire (article 11 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <b>SAS 11 11 VENTURES</b> Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6J	6K	6L
		- titres de participation	6M	6M	6N	6O
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisations financières (1) *	6P	6P	6Q	6R
		6Q	6Q	6R	6S	
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U	6V	6W	
<b>TOTAL III</b>	6X	6V	6Z	7A		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7B	TY	TZ	UA		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7C	UB	UC	UD	
	- financières		UE	UF		
	- exceptionnelles		UG	UH		
			IJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 71 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Révision par déposants prêtés ou remis en garantie * (Autre/encas/obligation))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	VU	VV					
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 607	7 607							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8I									
<b>TOTAUX</b>			VY	7 607	VZ	7 607					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ								
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 11 11 VENTURES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB
		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	WB
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					IT
	Quote-part		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions diffères	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					II	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					IV	
				<b>TOTAL I</b>	WR	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions diffères	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WH
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WV
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WH
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					WA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WZ
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					IX
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					YD
	Majoration d'amortissement*					YD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 quaterdecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)	K3
		Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (41 dodecies)	IF
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septdecies)	PP		Zone de revitalisation totale (art. 44 quaterdecies)	PC
					Journées entreprises unionistes (42 septies A)	L5
					Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
				Zone franche d'activités NGI (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit					ZI
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	

Cesaf Group

**10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (voir le 51 A de l'annexe générale des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 11 11 VENTURES</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1° bis A1 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1° bis A1 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 11 11 VENTURES</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD				
	Prélèvements sur les réserves	OE				
	TOTAL I	OF				
	AFFECTATIONS					
Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB			
		- Autres réserves	ZD			
Dividendes			ZE			
Autres répartitions			ZF			
Report à nouveau			ZG			
(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>						
		Exercice N	Exercice N - 1			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	J8	XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise		VU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		VV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZI		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		IW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe métrique sur les produits pétroliers)	ZS	9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX		
T.V.A	- Montant de la T.V.A collectée		VY			
	- Montant de la T.V.A déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		VZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires *		OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK			
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				
	- Filiales et participations: (liste au 2059-C prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 10%	JM	Imputations	JC
	Groupe résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 10%	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Présentation obligatoire (article 21 A du Code général de l'imposition)

Désignation de l'entreprise					SAS 11 11 VENTURES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*		Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤		⑥	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>				<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value		Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧		⑨	⑩			⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (9)								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (10)								
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)								
				(A)	(B)			(C)
					(répartition par taux)			

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI



Formulaire obligatoire (article 11 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 11 11 VENTURES** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷ *

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise <u>SAS 11 11 VENTURES</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 11 11 VENTURES</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 19112019 et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois : 1
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel		YP
Dont apprentis		YF
Dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OI
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
<b>TOTAL 1</b>		<b>OX</b>
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OF
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
<b>TOTAL 2</b>		<b>OM</b>
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY
<b>TOTAL 3</b>		<b>OJ</b>
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>		
<b>MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>EV</b>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		<b>GX</b>
Effectifs au sens de la CVAE		<b>EY</b>
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		<b>HX</b>
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation	HR	HR

Cepid Group

10) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OZ, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2020

Formulaire obligatoire (article 18 de l'ann. III de l'CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 8 7 9 3 7 6 0 4 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 11 11 VENTURES

ADRESSE (voie) 63 Quai CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 69006 VILLE LYON 6E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ALILA PARTICIPATION
N° SIREN (si société établie en France) 512622812 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000
Adresse : N° 63 Voie quai CHARLES DE GAULLE
Code Postal 69006 Commune LYON 6E Pays FRA

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMF pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 39 de la loi n° 588 C01)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

**N° 2065-SD**  
2020

Exercice ouvert le	19112019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société		Adresse du siège social	
SAS 11 11 VENTURES			
SIRET	8 7 9 3 7 6 0 4 4 0 0 0 1 9		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
63 Quai CHARLES DE GAULLE CHEZ ALILA 69006 LYON 6E			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
SIRET	

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values			PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer 1 ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Reconstruction de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W						

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

Revenues nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID Y2

Visiteur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable	TEL: .....
- du conseil	TEL: .....
- du C'cia ou du visiteur conventionné	TEL: .....
- N° d'agrément	

Cegid Group



## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS 11 11 VENTURES  
879376044 IBI

Au titre de l'année N

31/12/2019

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI) Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

### I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE.	
---	--

#### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	Montant
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

### II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

#### PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AJT - Autres crédits d'impôts)

--

### III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

### IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

**11-11 VENTURES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 63, quai Charles de Gaulle**  
**Cité internationale**  
**69006 Lyon**  
**879 376 044 RCS LYON**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 30 JUIN 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique constate que la Société n'a généré aucun résultat comptable et qu'en conséquence aucune affectation particulière n'est à décider.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme  
La Présidente

